



APRAGAZ certifie le service de maintenance des extincteurs
fourni par la société compétente :

SOMATI FIE N.V.

avec le niveau obtenu :

« Niveau I : Société ayant au moins une personne compétente pour
la maintenance d'extincteurs portatifs, un centre de révision et l'installation
requis pour les re-épreuves ».

exercées sur les sites suivants :

**Industrielaan, 19 a (Zuid III)
B – 9320 EREMBODEGEM
BELGIQUE**

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme et le règlement particulier :

**NBN S21-050 (2002)
RPAQ6/1 FR rev.13 2026 03 01**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du service de maintenance des extincteurs
de l'entreprise, ce certificat est valable pour une période de un an jusqu'au :

01/04/2027

Date d'approbation : 13/04/2026

Le Directeur Général

Le représentant de l'entreprise


B. NEVE

8007P001